

3 Les élèves du premier degré



3.1	Le premier degré en 2008-2009	72
3.2	Le premier degré : évolution	74
3.3	Le premier degré par département et académie	76
3.4	Le préélémentaire en 2008-2009 : évolution	78
3.5	L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cycle III du premier degré	80
3.6	Les effectifs de CLIS	82
3.7	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré	84
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	86
3.9	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré ont scolarisé 6 643 600 élèves à la rentrée 2008 (soit des effectifs stables par rapport à la rentrée 2007).

En France métropolitaine, 6 372 700 élèves sont accueillis par les écoles à la rentrée 2008.

En France métropolitaine et dans les DOM, les filles représentent respectivement 48,8 % et 48,5 % du nombre d'élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,7 % de filles et 49,3 % dans les classes préélémentaires du secteur privé. Par ailleurs, les filles sont très minoritaires en ASH [1]. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré.

Définitions

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'initiation (CLIN). Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones ;
- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Avertissement : les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2008-2009. Le tableau [1] propose des données par niveau, sexe et âge. Il s'agit d'estimations.

Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

[1] Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2008-2009 (estimations) (France métropolitaine + DOM)

Public

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	58 979	57 969	-	-	9	10	116 967
3 ans	358 075	341 037	-	-	34	43	699 189
4 ans	359 981	343 482	21	39	75	52	703 650
5 ans	353 821	335 733	2 885	4 916	122	73	697 550
6 ans	6 366	3 260	344 324	332 690	1 763	1 151	689 554
7 ans	303	275	351 444	338 626	2 271	1 526	694 445
8 ans	-	-	350 740	338 301	3 706	2 405	695 152
9 ans	-	-	335 622	323 420	5 388	3 508	667 938
10 ans	-	-	315 168	303 651	5 926	3 870	628 615
11 ans	-	-	76 922	56 409	5 556	3 529	142 416
12 ans	-	-	4 991	3 549	668	448	9 656
13 ans	-	-	248	193	327	234	1 002
Total France métr. + DOM	1 137 525	1 081 756	1 782 365	1 701 794	25 845	16 849	5 746 134
Total France métr.	1 090 969	1 037 099	1 702 593	1 625 197	24 167	16 044	5 496 069

Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	15 743	16 214	-	-	11	14	31 982
3 ans	46 736	45 831	-	-	14	15	92 596
4 ans	47 977	46 534	1	5	15	12	94 544
5 ans	48 812	46 805	1 033	1 408	18	13	98 089
6 ans	865	455	53 422	51 577	89	71	106 479
7 ans	54	45	56 640	53 761	203	126	110 829
8 ans	-	-	60 523	57 331	289	191	118 334
9 ans	-	-	60 198	56 576	343	266	117 383
10 ans	-	-	56 579	53 459	439	304	110 781
11 ans	-	-	8 874	6 016	340	261	15 491
12 ans	-	-	382	260	72	35	749
13 ans	-	-	31	21	91	58	201
Total France métr. + DOM	160 187	155 884	297 683	280 414	1 924	1 366	897 458
Total France métr.	156 780	152 197	291 155	273 362	1 814	1 278	876 586

Public + Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	74 722	74 183	-	-	20	24	148 949
3 ans	404 811	386 868	-	-	48	58	791 785
4 ans	407 958	390 016	22	44	90	64	798 194
5 ans	402 633	382 538	3 918	6 324	140	86	795 639
6 ans	7 231	3 715	397 746	384 267	1 852	1 222	796 033
7 ans	357	320	408 084	392 387	2 474	1 652	805 274
8 ans	-	-	411 263	395 632	3 995	2 596	813 486
9 ans	-	-	395 820	379 996	5 731	3 774	785 321
10 ans	-	-	371 747	357 110	6 365	4 174	739 396
11 ans	-	-	85 796	62 425	5 896	3 790	157 907
12 ans	-	-	5 373	3 809	740	483	10 405
13 ans	-	-	279	214	418	292	1 203
Total France métr. + DOM	1 297 712	1 237 640	2 080 048	1 982 208	27 769	18 215	6 643 592
Total France métr.	1 247 749	1 189 296	1 993 748	1 898 559	25 981	17 322	6 372 655

(1) L'ASH regroupe les classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent 6 643 600 élèves en 2008 contre 6 645 100 en 2007. On constate une stagnation des effectifs (- 0,02 %).

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. Cette année, comme à la rentrée précédente, on constate une diminution tant dans le secteur privé (- 0,9 %) que dans le secteur public (- 0,6 %). L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cependant, depuis la rentrée 2004-2005, cette tendance s'inverse. En 2008, les classes élémentaires voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 0,5 %) alors que dans le secteur privé, une légère baisse est constatée (- 0,2 %). Les effectifs de l'enseignement relevant de l'ASH (adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés) continuent de diminuer (- 1,7 % entre 2007 et 2008).

Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'initiation (CLIN). Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones ;
- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

[1] Évolution des effectifs du premier degré (milliers) France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1999-2000 (1)	2000-2001 (1)	2001-2002 (1)	2002-2003 (1)
Préélémentaire						
Public	2 137,2	2 322,9	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4
Privé	319,2	321,3	312,7	315,1	316,2	317,6
Total	2 456,5	2 644,2	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0
Part du Public (%)	87,0	87,8	87,6	87,6	87,6	87,6
Élémentaire						
Public	4 128,7	3 599,1	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4
Privé	681,3	618,9	574,3	568,2	563,8	561,5
Total	4 810,0	4 218,0	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9
Part du Public (%)	85,8	85,3	85,6	85,6	85,6	85,6
ASH						
Public	122,3	85,6	55,2	53,9	51,9	49,8
Privé	7,6	5,6	4,8	4,8	4,6	4,5
Total	129,9	91,2	60,0	58,7	56,5	54,3
Part du Public (%)	94,1	93,9	92,0	91,8	91,9	91,7
Total premier degré						
Public	6 388,2	6 007,6	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6
Privé	1 008,1	945,8	891,8	888,1	884,6	883,6
Total	7 396,3	6 953,4	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2
Part du Public (%)	86,4	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5
(suite)	2003-2004 (1)	2004-2005 (1)	2005-2006 (1)	2006-2007 (1)	2007-2008 (1)	2008-2009 (1)
Préélémentaire						
Public	2 273,4	2 285,1	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3
Privé	325,3	324,4	323,8	320,7	319,0	316,1
Total	2 598,7	2 609,5	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4
Part du Public (%)	87,5	87,6	87,6	87,6	87,5	87,5
Élémentaire						
Public	3 333,7	3 355,5	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1
Privé	566,2	569,1	570,6	575,4	579,4	578,1
Total	3 900,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2
Part du Public (%)	85,5	85,5	85,6	85,7	85,7	85,8
ASH						
Public	49,1	47,5	46,7	45,3	43,7	42,7
Privé	4,3	3,9	3,8	3,5	3,1	3,3
Total	53,3	51,4	50,5	48,8	46,8	46,0
Part du Public (%)	92,1	92,4	92,5	92,8	93,4	92,8
Total premier degré						
Public	5 656,2	5 688,1	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1
Privé	895,8	897,4	898,2	899,6	901,5	897,5
Total	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6
Part du Public (%)	86,3	86,5	86,4	86,5	86,4	86,5

(1) Données estimées pour les départements manquants.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

En France métropolitaine et dans les DOM, 6 643 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré, à la rentrée 2008-2009. On retrouve 270 900 d'entre eux dans les départements d'outre-mer.

Dans les collectivités d'outre-mer, 90 900 élèves sont accueillis dans le premier degré et 36 800 en Nouvelle-Calédonie.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Les écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Le premier degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département, académie, COM, et en Nouvelle-Calédonie en 2008-2009

Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 354	748	15 102	95,0	Loire-Atlantique	89 726	48 712	138 438	64,8
Hautes-Alpes	11 835	985	12 820	92,3	Maine-et-Loire	54 875	33 281	88 156	62,2
Bouches-du-Rhône	174 925	22 065	196 990	88,8	Mayenne	22 832	11 692	34 524	66,1
Vaucluse	49 888	5 947	55 835	89,3	Sarthe	50 382	9 171	59 553	84,6
Aix-Marseille	251 002	29 745	280 747	89,4	Vendée	33 036	33 308	66 344	49,8
Aisne	54 644	4 405	59 049	92,5	Nantes	250 851	136 164	387 015	64,8
Oise	84 472	5 314	89 786	94,1	Alpes-Maritimes	87 640	10 069	97 709	89,7
Somme	51 048	8 303	59 351	86,0	Var	88 524	5 647	94 171	94,0
Amiens	190 164	18 022	208 186	91,3	Nice	176 164	15 716	191 880	91,8
Doubs	49 408	4 253	53 661	92,1	Cher	26 559	1 823	28 382	93,6
Jura	24 045	2 645	26 690	90,1	Eure-et-Loir	42 288	4 340	46 628	90,7
Haute-Saône	23 640	1 132	24 772	95,4	Indre	19 106	1 301	20 407	93,6
Territoire de Belfort	13 022	1 229	14 251	91,4	Indre-et-Loire	50 951	5 818	56 769	89,8
Besançon	110 115	9 259	119 374	92,2	Loir-et-Cher	29 222	3 428	32 650	89,5
Dordogne	32 540	1 890	34 430	94,5	Loiret	62 585	5 915	68 500	91,4
Gironde	126 079	11 963	138 042	91,3	Orléans-Tours	230 711	22 625	253 336	91,1
Landes	32 764	2 497	35 261	92,9	Paris	136 461	38 761	175 222	77,9
Lot-et-Garonne	26 616	2 987	29 603	89,9	Charente	29 112	2 808	31 920	91,2
Pyrénées-Atlantiques	46 414	12 615	59 029	78,6	Charente-Maritime	51 426	3 666	55 092	93,3
Bordeaux	264 413	31 952	296 365	89,2	Deux-Sèvres	29 548	7 362	36 910	80,0
Calvados	60 749	9 496	70 245	86,5	Vienne	35 102	4 643	39 745	88,3
Manche	40 222	9 354	49 576	81,1	Poitiers	145 188	18 479	163 667	88,7
Orne	22 984	5 694	28 678	80,1	Ardennes	27 857	2 188	30 045	92,7
Caen	123 955	24 544	148 499	83,5	Aube	27 846	2 369	30 215	92,2
Allier	27 781	2 578	30 359	91,5	Marne	50 206	6 361	56 567	88,8
Cantal	10 466	1 795	12 261	85,4	Haute-Marne	16 890	908	17 798	94,9
Haute-Loire	15 555	7 822	23 377	66,5	Reims	122 799	11 826	134 625	91,2
Puy-de-Dôme	49 441	6 731	56 172	88,0	Côtes-d'Armor	41 292	18 211	59 503	69,4
Clermont-Ferrand	103 243	18 926	122 169	84,5	Finistère	58 224	33 542	91 766	63,4
Corse-du-Sud	10 999	631	11 630	94,6	Ille-et-Vilaine	65 851	40 344	106 195	62,0
Haute-Corse	12 610	393	13 003	97,0	Morbihan	38 394	36 225	75 319	51,0
Corse	23 609	1 024	24 633	95,8	Rennes	203 761	129 022	332 783	61,2
Seine-et-Marne	147 459	7 530	154 989	95,1	Eure	59 743	4 654	64 397	92,8
Seine-Saint-Denis	171 165	9 118	180 283	94,9	Seine-Maritime	116 533	11 625	128 158	90,9
Val-de-Marne	129 460	10 534	139 994	92,5	Rouen	176 276	16 279	192 555	91,5
Créteil	448 084	27 182	475 266	94,3	Bas-Rhin	99 830	4 973	104 803	95,3
Côte-d'Or	45 496	4 156	49 652	91,6	Haut-Rhin	69 020	5 044	74 064	93,2
Nièvre	17 824	1 100	18 924	94,2	Strasbourg	168 850	10 017	178 867	94,4
Saône-et-Loire	47 941	4 008	51 949	92,3	Ariège	12 291	1 042	13 333	92,2
Yonne	31 480	2 379	33 859	93,0	Aveyron	18 686	6 247	24 933	74,9
Dijon	142 741	11 643	154 384	92,5	Haute-Garonne	105 849	10 770	116 619	90,8
Ardèche	23 168	8 429	31 597	73,3	Gers	14 472	1 903	16 375	88,4
Drôme	44 799	6 547	51 346	87,2	Lot	13 515	1 355	14 870	90,9
Isère	117 398	11 618	129 016	91,0	Hautes-Pyrénées	17 341	2 673	20 014	86,6
Savoie	37 310	3 770	41 080	90,8	Tarn	29 678	5 447	35 125	84,5
Haute-Savoie	66 192	10 017	76 209	86,9	Tarn-et-Garonne	22 062	2 924	24 986	88,8
Grenoble	288 867	40 381	329 248	87,7	Toulouse	233 894	32 361	266 255	87,3
Nord	239 186	65 099	304 285	78,6	Yvelines	145 707	14 869	160 576	90,7
Pas-de-Calais	148 006	21 480	169 486	87,3	Essonne	130 394	7 019	137 413	94,9
Lille	387 192	86 579	473 771	81,7	Hauts-de-Seine	143 431	17 175	160 606	89,3
Corrèze	19 041	1 327	20 368	93,5	Val-d'Oise	131 515	7 132	138 647	94,9
Creuse	9 140	159	9 299	98,3	Versailles	551 047	46 195	597 242	92,3
Haute-Vienne	29 683	1 860	31 543	94,1	France métropolitaine	5 496 069	876 586	6 372 655	86,2
Limoges	57 864	3 346	61 210	94,5	Guadeloupe	54 646	6 095	60 741	90,0
Ain	59 038	6 454	65 492	90,1	Guyane	38 407	2 483	40 890	93,9
Loire	60 489	17 071	77 560	78,0	Martinique	43 672	3 336	47 008	92,9
Rhône	150 606	31 616	182 222	82,6	La Réunion	113 340	8 958	122 298	92,7
Lyon	270 133	55 141	325 274	83,0	Total DOM	250 065	20 872	270 937	92,3
Aude	30 771	2 183	32 954	93,4	France métro. + DOM	5 746 134	897 458	6 643 592	86,5
Gard	63 648	8 438	72 086	88,3	Mayotte	46 349	1 278	47 627	97,3
Hérault	87 740	11 967	99 707	88,0	Polynésie française	33 159	7 069	40 228	82,4
Lozère	4 618	2 502	7 120	64,9	Saint-Pierre-et-Miquelon	367	317	684	53,7
Pyrénées-Orientales	37 680	3 777	41 457	90,9	Wallis-et-Futuna	-	2 337	2 337	0,0
Montpellier	224 457	28 867	253 324	88,6	Total COM	79 875	11 001	90 876	87,9
Meurthe-et-Moselle	65 548	4 257	69 805	93,9	Nouvelle-Calédonie (2)	27 229	9 559	36 788	74,0
Meuse	18 464	1 334	19 798	93,3					
Moselle	94 669	4 403	99 072	95,6					
Vosges	35 547	2 536	38 083	93,3					
Nancy-Metz	214 228	12 530	226 758	94,5					

(1) Ces effectifs résultent des estimations départementales fournies par les inspections académiques.

(2) La Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2008, 2 535 400 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont en baisse aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement - 0,6 % et - 0,9 %), par rapport à l'année précédente. On constate une baisse du nombre d'élèves de 2 et 5 ans, alors que les effectifs des enfants âgés de 3 ans et 4 ans augmentent. La diminution du nombre d'écoliers âgés de 2 ans est particulièrement forte (- 12,6 % dans le secteur public et - 5,3 % dans le privé) [1]. En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 78,4 % [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,9 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des enfants scolarisés à l'âge de 2 ans. Cette tendance est également due à la pression démographique : le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté [3].

Source : MEN-DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2008 pour l'année scolaire 2008-2009. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2008-2009 sont nés en 2006.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

■ **Écoles spécialisées :** le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) (voir rubrique "Définitions" en 3.1) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) (voir rubrique "Définitions" en 3.1).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

Le préélémentaire en 2008-2009 : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2008-2009 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	114 160	31 652	145 812	116 949	31 957	148 906
%	5,4	10,2	6,0	5,3	10,1	5,9
3 ans	670 665	90 370	761 035	699 112	92 567	791 679
%	31,5	29,2	31,2	31,5	29,3	31,2
4 ans	673 455	92 249	765 704	703 463	94 511	797 974
%	31,6	29,9	31,4	31,7	29,9	31,5
5 ans	661 017	93 094	754 111	690 397	95 390	785 787
%	31,1	30,1	30,9	31,1	30,2	31,0
6 ans et plus	8 771	1 612	10 383	9 360	1 646	11 006
%	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Total	2 128 068	308 977	2 437 045	2 219 281	316 071	2 535 352
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés en préélémentaire par âge (1) (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 2004-2005, Public + Privé)

Age	France métropolitaine								
	1960 1961	1970 1971	1975 1976	1980 1981	1985 1986	1990 1991 (3)	1994 1995	1997 1998	1998 1999
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,5	35,0	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,8	84,4	84,3

Age	France métropolitaine (suite)					France métropolitaine + DOM				
	1999 2000	2000 2001 (4)	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
2 ans (4)	35,2	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1	24,5	23,4	20,9	18,1
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	84,4	84,9	84,7	83,5	82,9	82,2	81,4	80,5	79,9	78,4

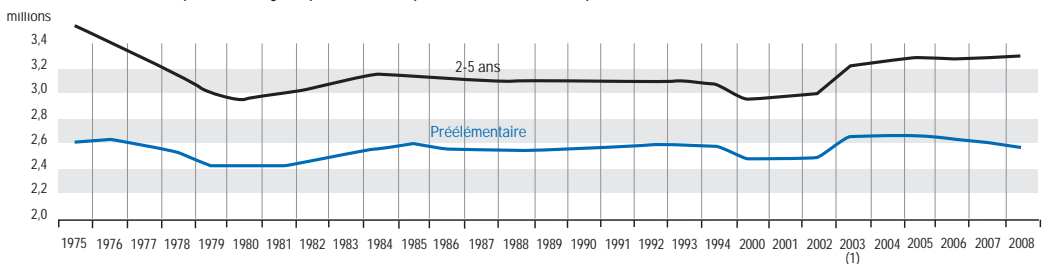
(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985-1986.

(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les rentrées 1995 et 1996, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du recensement de la population de 1999.

(4) Depuis la rentrée scolaire 2000-2001, les taux de scolarisation n'ont pas été réajustés par rapport aux estimations de population au 1^{er} janvier 2009, basées sur le dernier recensement de population de 1999 et actualisées par les naissances, les décès et les estimations de solde migratoire par âge.

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (France métropolitaine jusqu'en 2002 puis France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) À partir de 2003 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

L'année scolaire 2008-2009 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, qui a été engagée avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et complétée par le plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école en février 2008.

En 2008-2009, 99,9 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 99,7 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à près de 94 % pour le cycle III. Le principal effort porte sur le CE2, dont la couverture, pour les écoles publiques, est presque totale (contre 81 % des classes en 2004-2005, 71 % en 2003-2004, et 56 % à la rentrée 2002).

L'anglais est la langue la plus étudiée à l'école en cycle III, puisque 87,7 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand, malgré une légère baisse, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée à l'école avec 10,8 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public, à 92,2 % des groupes, la part de l'enseignement de l'allemand est à 9 %.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2008-2009, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans les niveaux de l'école élémentaire, tel qu'il est régi par les nouveaux programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

Source : Direction générale de l'enseignement scolaire, DGESCO, ministère de l'Éducation nationale.

[1] Évolution de la proportion de classes accueillant des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%) (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé sous contrat	
	Cycle III	dont CE2	Cycle III	dont CE2
2001-2002	71,9	24,7	71,9	22,8
2002-2003	83,8	55,7	80,9	59,6
2003-2004	89,6	70,6	89,8	73,8
2004-2005	93,3	81,0	85,5	61,1
2005-2006	97,5	92,9	88,5	81,2
2006-2007	98,5	97,5	91,0	87,2
2007-2008	99,3	99,0	94,1	92,2
2008-2009	99,9	99,7	94,0	92,2

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée (%) (France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2008-2009, 40 200 élèves sont accueillis dans une classe d'intégration scolaire (CLIS), soit une progression des effectifs de 2 % par rapport à l'année précédente. La scolarisation dans une classe ordinaire a, quant à elle, augmenté de 6 %. Sur une période plus longue, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à la scolarisation dans une classe ordinaire [1].

Les élèves de CLIS représentent 0,6 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. Ils fréquentent pour 94 % d'entre eux une école publique [1]. La répartition par académie de la part de la scolarisation collective (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire fait apparaître des différences notables [3]. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de la Réunion, de Caen, de Clermont-Ferrand et de Lille (entre 1,3 % et 1,8 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes ainsi que dans les académies de Nantes, de Rennes, de Toulouse et de Grenoble (moins de 0,9 %).

Les garçons représentent 62 % des élèves scolarisés dans une CLIS [2]. Les élèves de CLIS sont plus âgés que l'ensemble des élèves du premier degré : un élève sur deux a dix ans ou plus contre 14 % pour l'ensemble des enfants scolarisés du premier degré.

94 % des élèves scolarisés en CLIS fréquentent une CLIS de type 1 (classe ayant vocation à accueillir des élèves présentant un handicap mental), 2 % une CLIS de type 2 (handicap auditif), 1 % une CLIS de type 3 (handicap visuel) et 3 % une CLIS de type 4 (handicap moteur).

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental (type 1), auditif (type 2), visuel (type 3) ou moteur (type 4), mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Source : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.23.
- Voir également en 3.1 dans le présent ouvrage.

[1] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

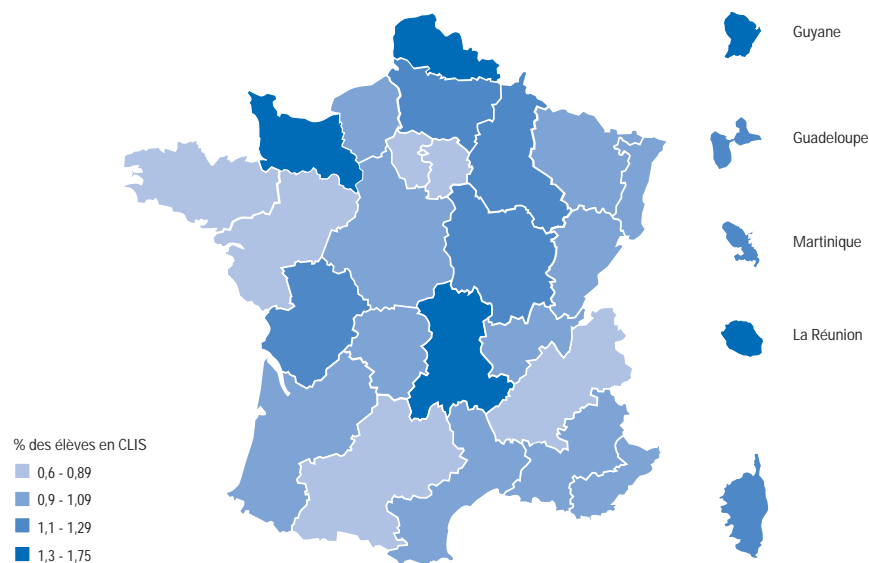
	1980 1981	1990 1991	1993 1994	1994 1995	1998 1999	1999 2000	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public	90 090	61 632	49 287	45 820	44 533	42 205	35 754	37 752	37 669	37 432	37 958
Privé	5 394	3 876	2 907	2 593	2 490	2 585	1 830	2 078	2 015	2 202	2 273
Total	95 484	65 508	52 194	48 413	47 023	44 790	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,4	94,6	94,7	94,2	95,1	94,8	94,9	94,4	94,4

[2] Répartition par sexe et par âge des effectifs de CLIS (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1984 1985	1990 1991	1993 1994	1994 1995	1998 1999	1999 2000	2004 2005 (1)	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Garçons	59,3	60,1	60,4	60,3	60,6	60,6	...	62,0	62,1	61,9	62,2
Filles	40,7	39,9	39,6	39,7	39,4	39,4	...	38,0	37,9	38,1	37,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
7 ans et moins	5,7	7,1	9,0	9,7	8,9	9,1	11,8	11,4	11,3	11,7	11,7
8 ans	11,7	14,0	13,7	14,2	14,1	13,9	16,6	16,0	15,5	15,4	15,8
9 ans	17,4	21,0	20,6	21,2	21,6	22,0	22,8	22,9	21,7	21,4	21,5
10 ans	23,1	24,8	23,9	24,8	25,7	25,7	24,4	25,1	25,6	24,7	24,7
11 ans	25,9	24,6	26,2	24,4	24,9	25,0	22,1	22,4	23,7	24,4	23,9
12 ans et plus	16,2	8,5	6,6	5,7	4,8	4,3	2,4	2,2	2,1	2,4	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données non disponibles par sexe.

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2008-2009 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2008, les écoles du premier degré ont scolarisé 114 500 élèves en situation de handicap dont 10 % dans l'enseignement privé. Alors que les effectifs de l'ensemble du premier degré sont stables, les écoles accueillent 4 800 élèves handicapés de plus que l'année passée (+ 4 %). Cette hausse concerne principalement les élèves souffrant de troubles psychiques (+ 16 %) ainsi que ceux présentant des troubles des apprentissages (+ 13 %). La majorité des élèves handicapés présents dans les écoles souffrent de troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques (respectivement 41 % et 24 %) [1].

32 % des élèves handicapés scolarisés dans une classe du premier degré bénéficient d'un accompagnement individuel dont un cinquième à temps plein. Cet accompagnement est assuré soit par un assistant de vie scolaire (AVS), soit par une personne recrutée sur un emploi de vie scolaire (EVS) dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou un contrat d'avenir [2]. La majorité des déficients moteurs, des polyhandicapés et des déficients psychiques bénéficient d'un tel suivi contre 15 % seulement pour les élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique.

Par ailleurs, 8 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire avec l'aide d'un enseignant spécialisé [3]. Mais il existe de fortes disparités selon les déficiences : parmi les élèves scolarisés individuellement, un tiers des déficients auditifs et un quart des déficients visuels ont bénéficié de ce type de dispositif contre 6 % pour les enfants ayant des troubles psychique par exemple.

Outre ces différentes formes d'accompagnement, les élèves handicapés peuvent bénéficier de matériel pédagogique adapté (financement par l'Éducation nationale), d'aménagement des bâtiments ainsi que de transports spécifiques destinés à faciliter leur scolarisation. Ainsi, 7 % des élèves handicapés ont bénéficié de matériel pédagogique adapté, soit la moitié des déficients visuels, un tiers des handicapés moteurs et un quart des déficients auditifs [4].

Source : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissant du développement (TED) dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie etc., également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS individuel.** L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant (temps plein) ou peut se limiter à certaines périodes (temps partiel).

■ **AVS collectif.** L'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-CO) est le plus souvent attaché à une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou une unité pédagogique d'intégration (UPI) et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part d'un AVS-CO.

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	532	1 328	2 478	3 679	5 064	6 709	8 219	9 014	8 879	855	46 757
Troubles psychiques	1 030	2 556	3 368	3 844	3 624	3 492	3 239	3 170	2 263	347	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	35	159	462	1 050	1 492	1 933	2 395	2 804	2 036	182	12 548
Troubles des fonctions motrices	578	700	769	819	815	867	812	849	444	109	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	474	517	655	671	665	663	636	607	211	32	5 131
Troubles des fonctions visuelles	128	198	246	338	328	313	359	285	143	36	2 374
Troubles des fonctions auditives	270	370	435	521	529	602	498	524	319	49	4 117
Plusieurs fonctions associées	461	887	1 106	1 197	1 034	950	897	873	709	130	8 244
Autre	96	150	216	199	218	216	191	169	140	21	1 616
Total	3 604	6 865	9 735	12 318	13 769	15 745	17 246	18 295	15 144	1 761	114 482
%	3,1	6,0	8,5	10,8	12,0	13,8	15,1	16,0	13,2	1,5	100

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire					Pas d'accompagnement	Total
	AVS-individuel		EVS-individuel		AVS collectif		
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel			
Troubles des fonctions cognitives	588	3 625	547	3 028	20 146	18 823	46 757
Troubles psychiques	1804	5 714	1 312	4 435	3 493	10 175	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	111	2 846	91	1 770	1 102	6 628	12 548
Troubles des fonctions motrices	797	1 455	488	987	876	2 159	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	186	454	153	340	213	3 785	5 131
Troubles des fonctions visuelles	94	384	57	232	222	1 385	2 374
Troubles des fonctions auditives	54	442	30	297	543	2 751	4 117
Plusieurs fonctions associées	633	1 577	468	1 492	1 445	2 629	8 244
Autre	54	236	30	231	72	993	1 616
Total	4 321	16 733	3 176	12 812	28 112	49 328	114 482
%	3,8	14,6	2,8	11,2	24,6	43,1	100

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Effectifs en scolarisation individuelle	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	16 071	1 196	7,4
Troubles psychiques	20 663	1 306	6,3
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	10 388	733	7,1
Troubles des fonctions motrices	5 519	295	5,3
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 811	110	2,3
Troubles des fonctions visuelles	1 707	409	24,0
Troubles des fonctions auditives	2 581	861	33,4
Plusieurs fonctions associées	5 649	439	7,8
Autre	1 461	52	3,6
Total	68 850	5 401	7,8

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	848	45 909	46 757
Troubles psychiques	431	26 502	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 670	10 878	12 548
Troubles des fonctions motrices	2 034	4 728	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	185	4 946	5 131
Troubles des fonctions visuelles	1 111	1 263	2 374
Troubles des fonctions auditives	1 077	3 040	4 117
Plusieurs fonctions associées	788	7 456	8 244
Autre	38	1 578	1 616
Total	8 182	106 300	114 482
%	7,1	92,9	100,0

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, 741 200 élèves sont entrés en sixième, dont 113 700 avec au moins un an de retard, soit 15,3 %, et 3 points de moins qu'à la rentrée 2004 (18,3 %) [1]. Cette tendance générale à la baisse du retard scolaire est continue depuis une vingtaine d'année et reflète les résultats des politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Ceux-ci sont en effet la cause directe du retard à l'entrée en sixième. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard est très faible (0,6 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne responsable de l'élève [2]. Ainsi, les enfants de personnes qui se déclarent sans activité sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (34,1 % contre 4,4 %). On notera toutefois que, quelle que soit la profession de la personne responsable de l'élève, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (13,6 % contre 17,1 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important, puisque la part des élèves en retard venant d'une école appartenant au "Réseau ambition réussite" (RAR) est le double de celle des élèves venant d'un établissement n'appartenant pas à ce réseau (29,8 % contre 14,8 %) [3].

Définitions

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans en 2008-2009 sont nés durant l'année 1997.

■ **L'âge théorique.** Il correspond à l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **RAR.** Réseau ambition réussite. Ces réseaux concernant les écoles maternelles et primaires et les collèges sont centrés autour d'un "collège de référence". Voir en 2.14.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", Éducation & formations, n° 69, MEN-MEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats" Éducation & formations, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Le retard scolaire à l'entrée en sixième

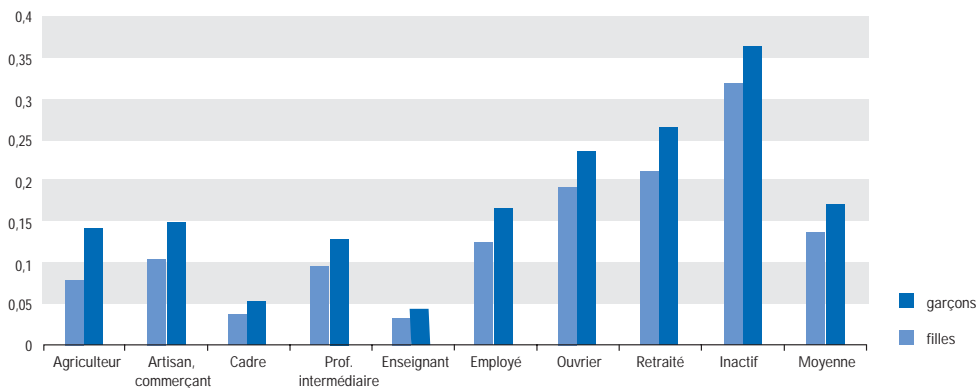
[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième par secteur d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	2004			2005			2006		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
"À l'heure" ou en avance									
Effectif	492 934	94 859	587 793	497 652	95 322	592 974	509 540	98 964	608 504
Pourcentage	81,1	85,6	81,8	82,2	86,6	82,8	83,1	87,5	83,8
Un an de retard									
Effectif	109 652	15 411	125 063	102 929	14 375	117 304	99 004	13 895	112 899
Pourcentage	18,0	13,9	17,4	17,0	13,0	16,4	16,2	12,2	15,5
2 ans de retard et plus									
Effectif	5 736	832	6 568	5 289	755	6 044	4 335	653	4 988
Pourcentage	0,9	0,7	0,9	0,9	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7
En retard									
Effectif	115 388	16 243	131 631	108 218	15 130	123 348	103 339	14 548	117 887
Pourcentage	19,0	14,6	18,3	17,9	13,7	17,2	16,9	12,8	16,2
Total entrants en sixième									
Effectif	608 322	111 102	719 424	605 870	110 452	716 322	612 879	113 512	726 391

(suite)	2007			2008		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
"À l'heure" ou en avance						
Effectif	520 490	102 790	623 280	525 588	101 921	627 509
Pourcentage	83,6	87,5	84,2	84,1	88	84,7
Un an de retard						
Effectif	98 612	14 149	112 761	95 925	13 532	109 457
Pourcentage	15,8	12,0	15,2	15,3	11,7	14,8
2 ans de retard et plus						
Effectif	3 854	721	4 575	3 595	619	4 214
Pourcentage	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
En retard						
Effectif	102 466	14 870	117 336	99 520	14 151	113 671
Pourcentage	16,4	12,6	15,8	15,9	12,2	15,3
Total entrants en sixième						
Effectif	622 956	117 660	740 616	625 108	116 072	741 180

Lecture - 12,2 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2008 venant d'une école privée avaient au moins un an de retard. 11,7 % en avaient un seul, et 0,5 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe de l'élève et la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève (France métropolitaine + DOM)



[3] Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance ou non de l'établissement d'origine au réseau ambition réussite (RAR) (France métropolitaine + DOM)

	RAR		Hors RAR	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
"À l'heure" ou en avance	18 765	70,2	608 744	85,2
1 an de retard	7 401	27,7	102 056	14,3
2 ans de retard et plus	554	2,1	3 660	0,5
Total en retard	7 955	29,8	105 716	14,8
Total	26 720	100,0	714 460	100,0

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, plus de 30 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé organisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la Santé, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. L'examen dentaire pratiqué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que 15 % des enfants ont au moins deux dents cariées, et 9,5 % non soignées. En ZEP, la prévalence des problèmes bucco-dentaires est plus élevée.

Le port de lunettes concerne plus d'un enfant sur dix en grande section de maternelle. Plus de 14 % des enfants de 5 et 6 ans sont en situation de surpoids (17 % en ZEP) et 4 % sont considérés obèses selon les seuils internationaux de l'indice de masse corporelle. Enfin, plus d'un enfant sur dix souffre de problèmes respiratoires [1].

Une seconde enquête, également organisée par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 auprès de 8 500 enfants scolarisés en CM2. L'examen dentaire montre que 37 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de deux fois et demi plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est plus faible (8 %). 29 % des enfants interrogés déclarent connaître une anomalie visuelle et un quart porte des lunettes. Les problèmes de surpoids concernent à ces âges près de un enfant sur cinq et un enfant sur quatre en ZEP. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité n'est pas plus élevé qu'en grande section de maternelle. Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie.

L'enquête en CM2 a été rééditée en 2004-2005. La proportion d'élèves en situation de surpoids ou d'obésité a peu évolué. La prévalence de l'obésité est toujours deux fois plus élevée en ZEP [3] et touche plus souvent les enfants d'ouvriers (6,1 %) que de cadres (0,6 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002. En ce qui concerne la santé bucco-dentaire, le pourcentage d'enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées est deux fois plus élevé en ZEP, le port d'un appareil dentaire y est aussi beaucoup moins répandu. Au niveau de la santé respiratoire, un élève sur dix déclare un asthme "actuel", avec une prévalence plus élevée chez les garçons (11,6 %) que chez les filles (8,9 %). Par ailleurs, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Définitions

■ **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondent oui à l'une au moins des questions suivantes : "As-tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).

■ **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

■ **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer le nombre de dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

■ **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

■ **Asthme "actuel".** Avoir eu au cours des douze derniers mois des sifflements dans la poitrine ou un traitement contre l'asthme.

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP),** initiée en 1981, a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et des adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique était "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au Bulletin officiel [BO] n° 3 de février 1990).

Source : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la DREES (ministère en charge de la Santé), la DGESCO et la DEPP du ministère de l'Éducation nationale, et l'InVS.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions", Études et résultats, n° 250, juillet 2003.
- "La santé des enfants scolarisés en classe de CM2 en 2004-2005. Premiers résultats", Études et résultats, n° 632, avril 2008, DREES.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5
Enfants portant des lunettes	12,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7
Enfants ayant des problèmes respiratoires	11,9
Enfants en situation de surpoids	14,4
Enfants souffrant d'obésité	3,9

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	49,8	34,2
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	15,2	7,3
Enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	2,9	5,0
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	12,0	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	8,0	9,7
Enfants en situation de surpoids	19,9	24,4	18,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	7,0	3,6

[3] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,2	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	11,0	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	25,8	21,0	26,0
Enfants en situation de surpoids	19,7	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	3,7	6,8	3,2